

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 10237 - Rejoindre la seconde épouse après avoir abandonné la première pour une cause légale

---

### question

Est-il permis à un homme de rejoindre sa deuxième épouse après avoir abandonné la première pour une cause légale, ou faut-il qu'il l'abandonne ?

### la réponse favorite

Louange à Allah

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah le Préserver). Voici sa réponse : **Pour respecter le tour de chaque épouse qui est 24 h, il doit rester avec elle** Allah le sait mieux.